



FORMATION

Conduire des projets d'habitat participatif selon la loi ALUR : acquérir les outils pour piloter ces initiatives novatrices

L'habitat participatif c'est promouvoir l'habitat à faible impact environnemental et à fort impact sociétal. La France, loin derrière les pays du nord, voit ce marché se développer avec de plus en plus de régions qui soutiennent les projets en neuf ou en réhabilitation, à caractère social et à empreinte écologique limitée. Concepteur, médiateur, pédagogue, il doit construire avec les futurs habitants, une culture architecturale commune pour passer de l'utopie au réel.

87 %

de satisfaction

COMPÉTENCES CLÉS

1. **Analyser les directives de la loi ALUR** : pour garantir la conformité réglementaire des projets en se basant sur les textes officiels et les retours d'expériences.
2. **Collaborer avec les différents acteurs d'un projet d'habitat participatif** : pour assurer une conception cohérente et intégrée en utilisant des méthodes de communication et de médiation adaptées.
3. **Intégrer les principes d'impact environnemental et sociétal** : pour promouvoir un habitat durable et responsable en s'appuyant sur des études de cas et des benchmarks.
4. **Adapter les techniques architecturales traditionnelles** : pour répondre aux spécificités de l'habitat participatif en explorant les innovations et les tendances actuelles du secteur.

PROGRAMME

1^{ère} séquence :

- Valeurs du Mouvement au travers de l'historique de l'Habitat Participatif
- Des Castors à la loi ALUR, construction d'un mouvement et de ses valeurs
- Les raisons d'un engagement citoyen, les différents publics
- Contexte national et en Nouvelle Aquitaine
- Montage et conduite des projets
- Les "familles" de montage ; statuts des occupants ; question juridique de la répartition des lieux mutualisés, etc.

2^{ème} séquence :

- Les différentes étapes d'un projet d'habitat participatif
- Processus de projet et phasage - les étapes d'un projet : de l'idée jusqu'à l'installation dans les lieux
- A partir d'exemples concrets d'habitats participatifs

3^{ème} séquence :

- 2 Métiers - assistant à la maîtrise d'usage et architecte
- AMU - Architecte : Comprendre le rôle de chacun
- Comprendre les limites de prestations et méthodes de travail entre l'architecte et AMU
- Répondre à un appel d'offre de projet d'habitat participatif
- % de travaux ou temps à passer ou formule hybride ?

4^{ème} séquence :

- Une méthode de travail innovante
- Une approche différente : un architecte au service d'un projet de vie collectif
- Comment gérer une maîtrise d'ouvrage collective ?

MODALITÉS

Présentiel

- Exposés suivis de périodes de question-réponses
- Exercices d'application individuels ou en sous-groupes : études de cas, quiz...

PUBLICS

- Architecte
- Collaborateur
- Économiste
- Maîtrise d'ouvrage publique

14h

THÉORIE ●●○○○

PRATIQUE ●●●○○